

12 novembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet, tenue à la salle municipale en ce **12^e jour du mois de novembre**, à 19h30 sous la présidence du maire, monsieur Serge Newberry.

Sont présents : Mesdames Mona Donnelly et Alice Meilleur Pieschke
Messieurs Martin Bertrand, Mario Bérard,
Réjean Meilleur et Elie James Azola Moankong

Sont également présents Me Sabrina Larivière, directrice générale et greffière, M. Philippe Côté, directeur adjoint et secrétaire-trésorier.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Serge Newberry, ouvre la séance à **19h33** et souhaite la bienvenue aux conseillers et aux sept citoyens présents.

2018- 2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, monsieur Serge Newberry constate que le quorum est atteint.

2018-216 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
 2. Constatation du quorum;
 3. Adoption de l'ordre du jour;
 4. Adoption des procès-verbaux des assemblées du 9 et 29 octobre 2018;
 5. Adoption règlement 2018-246 abrogeant le règlement 2018-243 – règlement décrétant le rachat du camion de pompier et un emprunt de (166 000,00\$);
 6. Résolution – modification à la résolution 2018-88 du 7 mai 2018, modification à la convention de travail des salariés de la municipalité de l'île du grand-calumet;
 7. Résolution – soumettre un changement de nom de rue à la commission de toponymie (chemin Bertrand/ chemin Kelleher);
 8. Résolution – soumettre un changement de nom de rue à la commission de toponymie (chemin de la Mine / chemin Tancredia);
 9. Résolution – Acceptation des États financiers de L'OMH Grand-Calumet;
 10. Résolution – Formation secourisme en milieu de travail;
 11. Résolution – Vente de l'ancien camion de la voirie – centre de service partagé;
- Remis
12. Résolution – modification à la résolution 2017-228 Proposition d'achat Sandra Ellis;
 13. Résolution – mandat au ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du *Code Municipal* afin de financer le rachat du camion de pompier prévu au règlement 2018-245;

14. Résolution – modification à la résolution 2017-231, représentant au CA provisoire du nouvel OMH Pontiac;
15. Résolution visant l'émission de certificat de lotissement sur des terrains du territoire de la municipalité;
16. Les comptes à payer;
17. Rapport des conseillers;
18. Affaires nouvelles;
19. Période de questions des citoyens;
20. Levée de l'assemblée.

2018- 217

3. Il est proposé par Mme Alice Meilleur Pieschke que l'ordre du jour soit adopté avec le report du point numéro onze.

Adoption unanime

2018- 218 4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU 9 ET DU 29 OCTOBRE 2018;

Il est donc proposé par Mme Mona Donnelly et résolu que les procès-verbaux du 9 et 29 octobre 2018 soient adoptés tels que rédigés;

Adoption unanime

2018-219 5. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-246 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2018-243 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE RACHAT DU CAMION DE POMPIER ET UN EMPRUNT DE (166 000,00\$);

ATTENDU QUE le règlement 2018-243 a été adopté le 22 août 2018;

ATTENDU QU'en raison d'une anomalie au règlement la municipalité a adopté le règlement 2018-245;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Alice Meilleur Pieschke et résolu d'adopter le règlement 2018-246.

RÈGLEMENT 2018-246 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2018-243 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE RACHAT DU CAMION DE POMPIER ET UN EMPRUNT DE (166 000,00\$);

Article 1 :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 :

Le règlement numéro 2018-243 est par le présent règlement abrogé à toute fin que de droits.

Article 3 :

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, et ce, conformément à la Loi.

Adoption unanime

2018-220 6. RÉSOLUTION – MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2018-88 DU 7 MAI 2018, MODIFICATION À LA CONVENTION DE TRAVAIL DES SALARIÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-DU-GRAND-CALUMET;

ATTENDU que la municipalité a adopté par résolution 2018-88 le 7 mai 2018, la convention de travail des salariés de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet;

ATTENDU que certaines dépenses ont été payées aux employés de la voirie par le passé;

ATTENDU que la municipalité désire que les dépenses à être payé aux employés soient indiquées dans la convention de travail avant d'être remboursées;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Réjean Meilleur et résolu, d'ajouter à la convention de travail le point suivant :

21. EQUIPMENTS

21.1 TRAVAUX PUBLICS :

Les employés du secteur des travaux publics ont droit à un remboursement maximal de l'ordre de DEUX CENT DOLLARS (200,00 \$) pour l'achat de bottes à embout d'acier à chaque DEUX (2) ans.

Adoption unanime

2018-221 7. RÉSOLUTION - SOUMETTRE UN CHANGEMENT DE NOM DE RUE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE (CHEMIN BERTRAND / CHEMIN KELLEHER)

ATTENDU que la municipalité est propriétaire du lot 3 631 330 pouvant être décrit comme le chemin Bertrand;

ATTENDU que la municipalité est propriétaire du lot 3 385 652 pouvant être décrit comme le chemin Kelleher;

ATTENDU que malgré le changement de nom il s'agit du même chemin;

ATTENDU qu'aucune adresse civique n'est reliée au chemin Bertrand;

ATTENDU qu'afin de simplifier la signalisation il y a lieu d'uniformiser le nom de la rue;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. James Azola et résolu, que la municipalité demande à la commission de toponymie du Québec de nommer le lot 3 631 330, chemin Kelleher afin d'uniformiser le nom du chemin sur toute sa longueur.

Adoption unanime

2018-222 8. RÉSOLUTION SOUMETTRE UN CHANGEMENT DE NOM DE RUE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE (CHEMIN DE LA MINE / CHEMIN TANCRÉDIA)

ATTENDU que la municipalité est propriétaire des lots 3 385 657, 3 385 658, 3 385 659, 3 385 660 et 3 385 665, pouvant être décrit comme le chemin Tancrédia;

ATTENDU que la municipalité est propriétaire des lots 3 385 653, 3 385 287, 3 385 288, 3 385 654 et 3 385 655, pouvant être décrit comme le chemin de la Mine;

ATTENDU que suivant le tracé du chemin, à partir du chemin des Outaouais jusqu'au chemin Tancrédia le lot 3 385 655 devrait porter le nom de chemin Tancrédia et non chemin de la Mine;

ATTENDU que la portion visée du chemin de la Mine, soit le lot 3 385 655, ne comporte qu'une seule adresse civique soit le #4;

ATTENDU qu'aucune adresse civique sur le chemin Tancrédia n'ait désigné par le #4;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Réjean Meilleur et résolu, que la municipalité demande à la commission de toponymie du Québec de nommer le lot 3 385 655, chemin Tancrédia afin d'uniformiser le tracé du chemin.

Adoption unanime

2018-223 9. RÉSOLUTION ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OMH GRAND-CALUMET

ATTENDU que la municipalité a reçu un exemplaire des états financiers vérifiés 2017 de l'OMH Grand-Calumet;

ATTENDU que la municipalité absorbe 10% du déficit net de l'OMH Grand-Calumet, que cette portion représente 6 824\$ pour de l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Alice Meilleur Pieschke et résolu, d'accepter les états financiers 2017 de l'OMH Grand-Calumet.

Adoption unanime

2018-224 10. FORMATION SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL

ATTENDU que la municipalité ne dispose d'aucun employé formé en secourisme en milieu de travail;

ATTENDU qu'en raison de cette situation les frais de formation d'un employé sont couverts par la CNESST;

ATTENDU que la formation est offerte à Cambell's Bay les 10 et 11 décembre prochain;

ATTENDU que M. Philippe Côté, directeur adjoint de la municipalité a manifesté son intérêt à suivre cette formation;

ATTENDU que le conseil considère qu'il est opportun de former les employés de la voirie en secourisme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Martin Bertrand et résolu, d'autoriser M. Philippe Côté, ainsi que DEUX employés de la voirie à suivre la formation de secourisme en milieu de travail et autorise la direction général à signer tous documents nécessaires à l'inscription et/ou subvention en lien avec cette formation.

Adoption unanime

2018 11. RÉOLUTION – VENTE DE L'ANCIEN CAMION DE LA VOIRIE – CENTRE DE SERVICE PARTAGÉ

Reporté

2018-225 12. RÉOLUTION – MODIFICATION À LA RÉOLUTION 2017-228 PROPOSITION D'ACHAT DE LOT DE SANDRA ELLIS;

ATTENDU que le 13 novembre 2017 par la résolution 2017-228, la municipalité acceptait l'offre d'achat de Sandra Ellis pour le lot 3 352 200 pour la somme de (6 000,00\$) plus taxes;

ATTENDU que la signataire autorisée à la résolution 2017-228 n'est plus à l'emploi de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Réjean Meilleur et résolu de modifier la résolution 2017-228 afin d'autoriser la directrice générale, Sabrina Larivière et le maire, Serge Newberry à signer l'acte de vente au nom de la municipalité.

2018-226 13. RÉOLUTION – MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL AFIN DE FINANCER LE RACHAT DU CAMION DE POMPIER PRÉVU AU RÈGLEMENT 2018-245;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MONA DONNELLY

ET APPUYÉ PAR : MME ALICE MEILLEUR PIESCHKE

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

Adoption unanime

2018-227 14. RÉOLUTION – MODIFICATION À LA RÉOLUTION 2017-231, REPRÉSENTANT AU CA PROVISoire DU NOUVEL OMH PONTIAC;

ATTENDU QUE par la résolution 2017-231, la municipalité était favorable à l'amalgamation des OMH du Pontiac en une seule entité;

ATTENDU QUE par la résolution 2017-231 la municipalité désignait le conseiller James Azola afin de siéger sur le CA provisoire du nouvel OMH;

ATTENDU QUE la conseillère Alice Meilleur Pieschke a démontré son intérêt à siéger sur le CA provisoire du futur OMH;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. James Azola et résolu de remplacer M. James Azola par Mme Alice Meilleur Pieschke à titre d'administratrice de la Municipalité sur le CA provisoire du futur OMH Pontiac;

Adoption unanime

2018-228 15. RÉOLUTION VISANT L'ÉMISSION DE CERTIFICAT DE LOTISSEMENT SUR DES TERRAINS DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ;

ATTENDU la demande de lotissement de terrain de Rhoda Gerard visant l'amalgamation et la subdivision de lots;

ATTENDU que le projet vise la subdivision du lot 3 385 293 ainsi que l'amalgamation des lots 3 385 317, 3 385 318, 3 385 319, 3 385 320 et 3 385 321 pour former les lots 6 278 879, 6 278 880, 6 278 881, 6 278 882, 6 278 883 et 6 278 884;

ATTENDU que le projet est conforme au plan d'aménagement ainsi que les règlements municipaux en vigueur;

ATTENDU que les arpenteurs et géomètres Géo précision inc. ont fourni les documents requis et arpentés les nouveaux lots.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Réjean Meilleur que le conseil émettent les certificats de lotissement requis pour répondre à la demanderesse, soit dans la mesure où l'ensemble des documents ont été déposés et que les frais des permis de lotissement de 50\$ par nouveau lot soit 300\$ dans le cas présent soient acquittés.

Adoption unanime

2018-229 16. LISTE DES COMPTES À PAYER

À la suite du dépôt des comptes à payer, il est proposé par M Martin Bertrand et appuyé par Mme Alice Meilleur Pieschke et résolu que les comptes à payer au 31 octobre 2018 au montant de **123 983,02\$** soient approuvés par le conseil municipal pour paiement.

Adoption unanime

Les factures de plus de 2 000\$ et autres :

Quote-Part Sûreté du Québec	34 943,00\$
Shawville Ford inc.	15 000,00\$
Masse salariale 1-10-18	9 162,98\$
Masse salariale 29-10-18	8 634,82\$
Télétech Télécommunication	8 565,64\$
Masse Salariale 15-10-18	8 426,00\$
Brian Stanton co ltd 12-10-18	5 895,67\$
HSBC Crédit-Bail	3 293,72\$
Salaires élu	3 057,29\$
Excavation M Derouin	2 247,77\$
Brian Stanton co ltd 17-10-18	2 115,64\$
Excavation M. Derouin (location)	2 069,55\$
Remise gouvernement Qc salarié	2 038,18\$
PG Solutions inc.	1 650,47\$
Brian Stanton col td 26-10-18	1 471,68\$
Télébec ltée	1 350,77\$
Gérard Labelle CPA INC.	1 312,21\$
Shawville Ford inc.	1 072,41\$

2018 17. RAPPORT DES CONSEILLERS

Siège n°1 MARTIN BERTRAND

Siège n°2 MARIO BÉRARD

Siège n°3 MONA DONNELLY

Siège n°4 ALICE MEILLEUR PIESCHKE

Siège n°5 RÉJEAN MEILLEUR

M. Meilleur rapport des demandes / plaintes de citoyens.

Siège n°6 JAMES AZOLA

M. Azola informe la population que son dernier souper de l'année aura lieu le 2 décembre prochain au centre des loisirs.

Il informe les citoyens que l'an prochain il remettra son salaire de conseiller aux personnes âgées ainsi qu'au comité des loisirs.

Un CD documentaire de l'île verra le jour bientôt.

Maire SERGE NEWBERRY

Content du travail du MTQ sur le chemin des Outaouais.

Le comité des îles Lafontaine aura sa première réunion sous peu. Qu'une rencontre citoyenne a eu lieu à Campbell's Bay concernant le projet.

La MRC ainsi que la Municipalité travaille fort a terminé la préparation budgétaire.

2018 18. AFFAIRES NOUVELLES

2018 19. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

2018-230 20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉ

Il est proposé par Mme Alice Meilleur Pieschke que la séance soit levée. **Il est 21h10.**

Serge Newberry, maire

Île- du Grand-Calumet

Me Sabrina Larivière, Directrice générale &
greffière

Île- du-Grand-Calumet